

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-092

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION  
RESIDENTIELLE DE MOYENNE DENSITE DANS LE SECTEUR DE LA RUE LAURENCE-GENDRON

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI  
SUIT :

1. Dans le secteur de la rue Laurence-Gendron, l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité est agrandie de la manière suivante :
  - 1° À même l'aire d'affectation résidentielle de basse densité localisée dans le secteur de la rue Marie-Louise-Dallaire;
  - 2° D'une superficie de 1 049,20 mètres carrés à même le lot 5 346 756 au cadastre du Québec.
2. Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéros 23-092-1 et 23-092-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Luc Gibbons, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière

## Plan 23-092-1



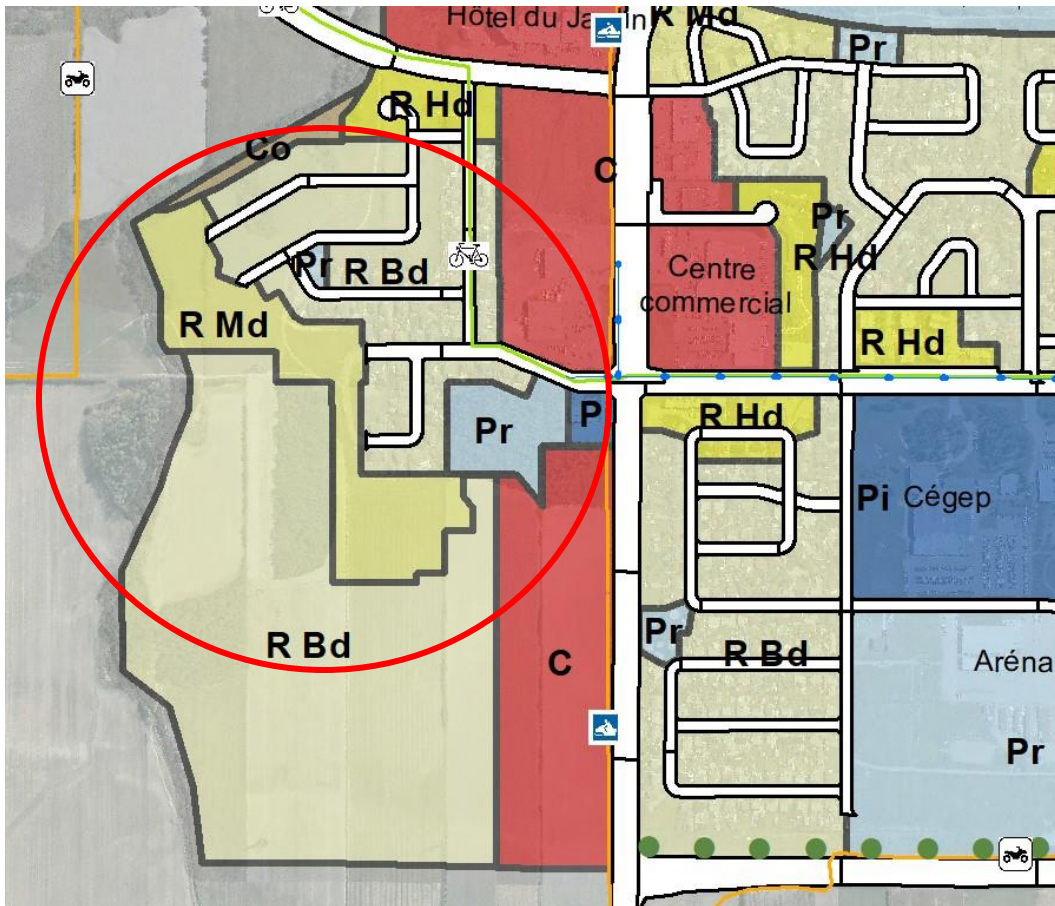
### Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 23-092 (plan 23-092-1)

Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue d'agrandir une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité à même une aire d'affectation résidentielle de basse densité dans le secteur du quartier des pionnières

Situation actuelle

Juin 2023



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 23-092 (plan 23-092-2)

Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue d'agrandir une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité à même une aire d'affectation résidentielle de basse densité dans le secteur du quartier des pionnières

Situation projetée

Juin 2023